



# Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

le 22 mai 2007  
Journée internationale de la  
diversité biologique



LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ref.: SCBD/STTM/JW/tc/59490

3 août 2007

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### **Demande d'information additionnelle sur l'application de l'élément 1, du but 2, et de l'objective 3 du programme de travail sur la biodiversité des forêts.**

Madame / Monsieur,

La recommandation XII/5 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques demande au Secrétaire exécutif, lors de la préparation de l'examen approfondi des programmes de travail sur la diversité agricole, d'entreprendre une analyse de (i) l'étendue des impacts des changements climatiques et les activités d'intervention déjà compris dans le programme de travail existant, (ii) l'état actuel des impacts des changements climatiques et les réponses aux activités, et (iii) l'identification des lacunes dans la mise en œuvre y compris un examen des obstacles et des suggestions pour les surmonter.

Un examen initial du troisième rapport soumis au Secrétariat de la convention sur la diversité biologique a révélé que seulement trente-quatre Parties<sup>2</sup> ont fourni de l'information sur l'application de l'élément 1, du but 2, et de l'objective 3 du programme de travail sur la biodiversité des forêts qui appelle les Parties à atténuer les impacts négatifs des changements climatiques sur la biodiversité des forêts y compris à travers :

- i. La promotion de suivis et de recherches sur les impacts des changements climatiques;
- ii. L'évaluation de comment la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts peuvent contribuer à un travail international relatif au changement climatique;
- iii. Le développement de stratégies de réponse coordonnées;
- iv. L'augmentation de la résistance et de la résilience au changement climatique; et
- v. L'intégration de la conservation et de la restauration dans les plans d'atténuation et d'adaptation.

Dans le but de répondre à la demande de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, les Parties qui ne l'ont pas encore fait dans leur troisième rapport sont priées de fournir des informations pertinentes sur l'application de l'élément 1, du but 2, et de l'objective 3 du programme de travail sur la biodiversité des forêts en se basant sur les questions de l'annexe 1. Ces informations

<sup>1</sup> Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

<sup>2</sup> Algeria, Armenia, Australia, Austria, Canada, Cambodia, Colombia, Cuba, Denmark, Egypt, El Salvador, Finland, Germany, India, Indonesia, Israel, Kenya, Latvia, Lebanon, Malaysia, Mexico, Morocco, Nepal, Norway, Republic of Korea, Romania, Rwanda, Saint Lucia, Syria, Thailand, the former Yugoslav Republic of Macedonia, Uganda, Viet Nam, Zimbabwe

doivent être obtenues le plus vite possible, soit avant la date limite du **vendredi 14 septembre 2007**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[Original signé en anglais]

Ahmed Djoghlaif

Annexe 1

Demande d'information additionnelle sur l'application de l'élément 1, du but 2, et de l'objective 3 du programme de travail sur la biodiversité des forêts.

<b>Question</b>	<b>Réponse</b>
Veillez identifier des activités, projets et programmes implantés dans votre pays visant la réalisation de l'élément 1, du but 2, et de l'objective 3 du programme de travail sur la biodiversité des forêts.	
Veillez identifier les lacunes et les obstacles empêchant une meilleure application du but 2 et de l'objective 3 du programme de travail sur la biodiversité des forêts.	
Veillez décrire toutes les expériences et les leçons tirées en essayant de combler les lacunes et surmonter les obstacles dans l'application du but 2, et de l'objective 3 du programme de travail sur la biodiversité des forêts.	

